



PARLEMENT
FRANCOPHONE
DES JEUNES

PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

Huitième session

Luxembourg, 6 au 11 juillet 2017

Guide à l'intention des candidats

Procédure de sélection

Octobre 2016



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

Section canadienne

1- PRÉSENTATION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

Historique

Les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, réunis en septembre 1999 à l'occasion du Sommet de Moncton, ont pris la décision de créer un Parlement francophone des Jeunes (PFJ) et de confier sa mise en œuvre à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Ainsi, depuis 1999, 7 sessions du PFJ, regroupant des jeunes de l'espace francophone ont été organisées : à Québec (Canada) en 2001, à Niamey (Niger) en 2003, à Bruxelles (Belgique) en 2005, à Libreville (Gabon) en 2007, à Paris (France) en 2009, Abidjan (Côte d'Ivoire) en 2013 et à Berne (Suisse) en 2015.

Ces simulations parlementaires se tiennent généralement en marge de l'Assemblée plénière de l'APF. Cette dernière réunit plus de 300 participants, dont de nombreux présidents d'assemblées, et favorise les échanges entre les jeunes et les parlementaires de l'espace francophone.

Objectifs

L'objectif principal du PFJ est de réaliser une simulation parlementaire des plus réalistes pour illustrer le modèle de la démocratie parlementaire et former ainsi de véritables citoyens responsables au sein de l'espace francophone.

Pour ce faire, le PFJ donne l'occasion aux participants d'échanger et de débattre sur des problématiques politiques internationales. La réunion de nombreux jeunes d'origines diverses permet également de créer des liens forts entre les nouvelles générations de l'espace francophone.

Donnant une voix à la jeunesse francophone, les sessions du PFJ sont l'occasion pour cette dernière d'exprimer ses attentes et ses aspirations sous forme de résolutions et de déclarations. De plus, afin que cette parole ne reste pas lettre morte, ces propositions seront présentées aux parlementaires de l'APF par les jeunes eux-mêmes, créant ainsi un véritable lien entre ces derniers et leurs représentants. Certaines de ces propositions pourront également être présentées aux chefs d'État et de gouvernement lors des Sommets de la Francophonie.

Enfin, le PFJ permet de susciter la création ou le renforcement des Parlements nationaux de jeunes dans les sections membres de l'APF.

2- PROCÉDURE DE SÉLECTION DES CANDIDATS

L'objectif des modalités de sélection est avant tout de désigner des jeunes motivés et représentatifs de la jeunesse du Canada. La Section canadienne de l'APF, sur la base des critères de l'APF, choisira deux représentants, un jeune homme et une jeune femme.

a) Critères d'éligibilité :

- être âgé de 18 à 23 ans (en date du 6 juillet 2017);
- être citoyen canadien ou résident permanent;
- être présentement inscrit dans un établissement collégial ou universitaire;
- être un ancien du Parlement jeunesse pancanadien de la Fédération de la jeunesse canadienne française **OU** avoir de l'expérience en simulation parlementaire.

b) Capacité rédactionnelle

Afin d'évaluer les compétences rédactionnelles des candidats ainsi que leurs connaissances des enjeux internationaux, ceux-ci devront rédiger un **texte dactylographié de quatre pages maximum** (arial 12, double interligne) portant sur l'un des thèmes choisis par les présidents des [quatre commissions permanentes de l'APF](#) :

1. *Quel est votre Parlement francophone des jeunes (PFJ) idéal? Plus précisément :*
 - *Quelles actions proposez-vous pour que le PFJ soit mieux entendu au sein des instances de l'APF et des diverses organisations de jeunesse ?*
 - *Quelle articulation souhaitez-vous donner au PFJ dans ses relations avec les parlements nationaux de jeunesse (PNJ)?*
2. *La jeunesse francophone et l'entreprenariat numérique : Enjeux et défis.*
3. *Comment l'éducation peut-elle contribuer à la prévention de la radicalisation?*
4. *Comment concilier État de droit et lutte contre le terrorisme?*

Ce texte devra suivre un modèle de type « Introduction-Développement-Conclusion ». Il est attendu des candidats qu'ils fassent preuve d'une certaine originalité dans les arguments et les positions défendues, d'une maturité dans le raisonnement et d'une expression correcte en français.

La Section canadienne de l'APF recevra en entrevue les six meilleures candidatures (trois femmes et trois hommes) afin d'évaluer les capacités d'expression des candidats, leur expérience personnelle et professionnelle, et leur motivation.

c) Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra obligatoirement les **trois** éléments suivants :

1. Une preuve d'inscription dans un établissement d'enseignement postsecondaire;
2. Votre plus récent relevé de notes ou un horaire de cours;
3. Un texte dactylographié de quatre pages maximum sur le thème retenu.

Les dossiers de candidature devront parvenir à la Fédération de la jeunesse canadienne-française par courriel au plus tard **le vendredi 13 janvier 2017**.

Prière de faire parvenir votre candidature à :

M. Jean-Paul Courtemanche
Coordonnateur de projets et de liaison
Fédération de la jeunesse canadienne-française
Courriel : projets@fjcf.ca

d) Les candidatures retenues

Les six candidats ayant été retenus après la première étape devront faire parvenir à la Section canadienne de l'APF un dossier de candidature qui comprendra obligatoirement les éléments suivants :

1. Une photo récente;
2. La photocopie de la page d'information de leur passeport;
3. Un curriculum-vitae (qui fait mention de l'expérience en simulation parlementaire);
4. Une lettre confirmant la disponibilité du 5 au 12 juillet 2017 pour voyager au Luxembourg.

3. RESPONSABILITÉS DE LA SECTION CANADIENNE DE L'APF

La Section canadienne de l'APF, par l'entremise du Secrétariat général de l'APF, sera responsable de fournir :

- Un billet d'avion aller-retour (classe économique) entre l'aéroport international le plus près du lieu de résidence des candidats retenus et le Luxembourg;
- L'hébergement à Luxembourg durant les dates de l'événement;
- Les repas.

La Section canadienne de l'APF enverra aux participants, au mois d'avril 2017, un guide détaillé présentant les grandes lignes du déroulement du PFJ et répondant aux questions d'ordre pratique sur la venue des participants à Luxembourg.

4. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Pour tout renseignement relatif au processus de sélection pour le PFJ, veuillez vous adresser à :

M. David-Andrés Novoa

Secrétaire d'association

[Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie](#)

Téléphone : 613-995-9560

Courriel : assem.franco@parl.gc.ca

Pour en apprendre davantage sur :

- Le *Parlement francophone des jeunes* (PFJ), consultez leur page [Facebook](#);
- L'*Assemblée parlementaire de la Francophonie* (APF), consultez leurs pages [Web](#), [Facebook](#) ou [Twitter](#);
- La *Fédération de la jeunesse canadienne-française* (FJCF), consultez leurs pages [Web](#) et [Facebook](#).